

LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS ET LES VIOLENCES DANS LES TERRITOIRES RURAUX

ENJEUX, LEVIERS ET RECOMMANDATIONS MUNICIPALES



Les violences sexistes et sexuelles, les inégalités économiques et l'isolement social impactent particulièrement les femmes et les filles dans les territoires ruraux. **L'éloignement géographique, la rareté des services publics, la dépendance accrue à la mobilité, ainsi que la proximité sociale renforcent les obstacles au repérage des violences, à la protection des victimes et à l'accès aux droits.**

Les femmes vivant en milieu rural sont davantage exposées :

- à l'isolement et au non-recours aux dispositifs existants ;
- à des difficultés d'accès aux services de santé, d'éducation, de garde d'enfants et d'accompagnement social ;
- à une invisibilisation accrue des violences, notamment intrafamiliales et sexuelles.

Dans ce contexte, **les communes rurales et les intercommunalités jouent un rôle clé pour garantir l'égalité d'accès aux droits et la protection des femmes et des enfants, un enjeu central des municipales.**

COMMENT LES COMMUNES RURALES PEUVENT-ELLES AGIR POUR L'ÉGALITÉ FEMMES HOMMES ?

- Elles peuvent s'appuyer sur **les CCAS, les écoles, les services périscolaires, les centres de santé et les maisons France Services**, en particulier par la formation des agent·es à la détection des situations de violences et la mise en place de dispositifs d'« aller vers » en cas de suspicion.
- Elles peuvent agir par la **coopération intercommunale et la mutualisation des dispositifs**, en faisant de l'égalité entre les femmes et les hommes une politique publique à part entière à l'échelle intercommunale.
- Elles peuvent **renforcer les partenariats avec les associations spécialisées**, fondés sur des financements pérennes et pluriannuels.

1. Violences sexistes et sexuelles :

- Déployer des **dispositifs itinérants ou délocalisés** (permanences juridiques mobiles, consultations psychologiques, accompagnement social) et **assurer leur visibilité dans des lieux de proximité** et du quotidien, tels que les écoles, les bureaux de poste et les commerces de proximité, afin de faciliter l'accès aux droits et aux accompagnements.
- **Faciliter la mobilité des femmes victimes** (transports à la demande, partenariats intercommunaux, prise en charge des déplacements).
- **Former les agent·es municipaux·ales et élu·es au repérage et au traitement des violences.**

2. Enfance et éducation :

- Mettre en place des **procédures claires de signalement et de traitement des violences contre les enfants**.
- Garantir un **contrôle d'honorabilité effectif des agent-es et intervenant-es** en contact avec des enfants.
- Renforcer les **actions de prévention et d'éducation à l'égalité** et au respect dans les écoles, les activités périscolaires et extrascolaires.
- Développer des **dispositifs de soutien à la scolarité** incluant la lutte contre les discriminations, ainsi que des activités culturelles et sportives favorisant la mixité sociale.

3. Familles et monoparentalité :

80% DES FAMILLES MONOPARENTALES SONT DIRIGÉES PAR DES MÈRES. LA MOITIÉ VIT SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ

- **Prioriser l'accès des familles monoparentales aux modes de garde collectifs**, en particulier les crèches municipales ou intercommunales.
- **Instaurer une tarification solidaire des modes de garde collectifs, fondée sur les revenus et la composition familiale**, afin de réduire le reste à charge pour les familles monoparentales, permettre un **accès effectif aux crèches municipales ou intercommunales**, favoriser le maintien ou le retour à l'emploi et contribuer à la réduction des inégalités sociales.
- Développer des **solutions de garde adaptées aux horaires atypiques**, en lien avec les réalités professionnelles locales.
- Faciliter **l'accès au logement social et aux aides municipales** pour les familles monoparentales.
- **Faciliter la mutualisation des trajets** : encourager le covoiturage avec des incitations financières ou avantages en nature.

4. Accès aux droits des femmes en situation de migration :

LES FEMMES MIGRANTES VIVANT EN TERRITOIRE RURAL CUMULENT SOUVENT ISOLEMENT GÉOGRAPHIQUE, BARRIÈRE DE LA LANGUE ET ÉLOIGNEMENT DES SERVICES SPÉCIALISÉS.

- **Développer des dispositifs locaux d'apprentissage du français**, accessibles, gratuits ou à faible coût, compatibles avec les contraintes de mobilité et de garde d'enfants.
- **Renforcer l'accès à l'information sur les droits et les services dans des supports multilingues** via les mairies, CCAS et maisons France Services.

5. Gouvernance, coordination et exemplarité

- Désigner de manière effective **un-e référent-e égalité et lutte contre les violences sexistes et sexuelles** à l'échelle communale ou intercommunale.
- **Renforcer la coordination** entre communes rurales, intercommunalités, services de l'État et associations spécialisées.
- Adopter un **budget sensible au sexe**, notamment en conditionnant les financements, subventions et partenariats à l'existence de procédures de prévention et de traitement des violences.
- **Collecter et analyser des données locales**, pour objectiver les besoins et adapter les politiques publiques.

Contact : Alyssa Ahrabare, responsable du plaidoyer d'Osez le Féminisme - alysa.ahrabare@osezlefeminisme.fr